

DELIBERATION N° 89-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROBERT Philippe	STUTZ Anne	BALMET Lucie
SICARD Régis	MASLO Raymond	CURT Jean-Pierre	JEANNIN Michel
BONOMI Jean-Pierre	LAMOUR Jérôme	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Frédéric
BARBAN Benjamin	GONNORD Franck	CHARLES Christian	MAUGIRON Gilbert
MAUROY Claude	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	BARTHELEMI Maryse
SIMONNET Martine	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	FOGLIA Maxence
FAURE Philippe	GRIET Bernard	PERRIN Gilda	MORA Serge
CHATTARD Arnaud	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle	
BRUGNERA Jean-Michel	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique	
GERBI Franck	TOSCAN Michel	PONCET Denis	

Absents excusés représentés : GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 37
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de délégués votants : 39

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE EN MATHEYSINE : PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTION

En lien avec l'axe de développement 2.1 de la stratégie touristique Espaces Valléens 2021-2027, le territoire de la Matheysine présente tous les atouts pour travailler sur le développement de l'itinérance.

Les produits d'itinérance (randonnées pédestres, VTT, trails, circuits culturels ou gastronomiques) permettent une fréquentation sur plusieurs saisons, en attirant des visiteurs hors des périodes traditionnelles, de cibler de nouveaux publics, de créer des synergies entre les acteurs locaux (hébergeurs, restaurateurs, guides) et de développer une économie directe en produisant de la nuitée.

En parallèle, le programme LEADER a établi un Appel à Projet pour soutenir les privés dans leurs projets d'hébergements et d'activités autour de l'itinérance. Les porteurs de projet privés doivent pouvoir s'appuyer sur des réflexions territoriales afin de présenter une offre intégrée dans un réseau, avec une approche pérenne et attractive.

Aussi, pour accompagner les acteurs socio-économiques, et pour faire émerger de nouveaux circuits d'itinérance, la Communauté de communes envisage un accompagnement.

Cet accompagnement aura pour objectifs de conforter les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur « Itinérance », notamment les hébergeurs pour acter une transition vers une autre forme d'accueil avec nuitée ; challenger le territoire sur de nouvelles itinérances adaptées à un public spécifique et renouvelé. Cette réflexion est menée en étroite collaboration avec l'office de tourisme intercommunal « Matheysine Tourisme ».

Pour ce faire, la Communauté de communes évalue l'expertise externe entre 24 et 28 000 € HT. Une subvention auprès de la CIMA (fonds Etat du Massif des Alpes) et de la Région représentant un taux de subvention cumulé de 80% est sollicitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** le programme tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès de l'Etat – CIMA Massif des Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les démarches à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

